Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 20 AVRIL 2013

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

PALAIS DES CONGRES
DE DIJON
SALLE CLOS VOUGEOT

SOMMAIRE

Présentation de vos interlocuteurs

Le rapport moral du Président

Le rapport d'activités 2012/2013

Le rapport financier

Le rapport général du Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels au 30 juin 2012

Les comptes de résultat au 30 juin 2012 : fonctionnement et dégâts

L'annexe aux états financiers

Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2012

Les budgets 2013/2014 par activité

Les résolutions mises au vote

Propositions pour vos cotisations 2013/2014

PRESENTATION DE VOS INTERLOCUTEURS

– saison 2012/2013 –

Le Bureau

- **M. Pascal SECULA** — **Président**
- **M. Jean-Marc BELIN** — **Vice-président**
- **M. Michel CHALUMEAU** — **Vice-président**
- **M. Michel MONOT** — **Secrétaire Fédéral**
- **M. Dominique RIGAUD** — **Trésorier**
- **M. Jean-Philippe SANZ** — **Trésorier-adjoint**

Autres Administrateurs

- **M. Jacques BIJARD**
- **Mme Caroline DUBARD**
- **M. Alain GENELOT**
- **M. Gabriel HENNEQUIN**
- **M. Michel JACQUINOT**
- **M. Yves LAMBERT**
- **M. Didier LEPINE**
- **M. Daniel LOISELET**
- **M. Dominique NAULOT**

Les Permanents fédéraux

- **M. Fabrice AUBERT** — **Directeur**
- **Mme Elena HINGER** — **Référent "administratif" Dégâts / Assistante**
- **Mme Fanny BUERICK** — **Opératrice de saisie – Secrétaire polyvalente**
- **Mme Oriane LEPINE** (*CDD*) — **Opératrice de saisie – Secrétaire polyvalente**
- **M. Jacky LECURET** — **Référent Administratif et Financier**
- **Mme Céline SIMON** — **Hôtesse d'accueil – Secrétaire polyvalente**
- **Mme Julia VEILLET** — **Aide-comptable – Secrétaire polyvalente**
- **M. Stéphane JAILLY** — **Référent Petit Gibier & Formations**
- **M. Jean-Luc JOBLIN** — **Référent Grand Gibier & "technique" Dégâts**
- **Mme Magali COGNARD** — **Assistante Technique**
- **M. Gaëtan LABESQUE** — **Technicien Cynégétique**
- **M. Julien SERE** — **Technicien Cynégétique**
- **M. Florent JOLY** — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Franck LEGORGEU** — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Stéphane MAÎTRE** — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Cyril PARDON** — **Agent Technique – Petits Gibiers**
- **Mme Hélène PROMMER** — **Agent Technique – Prévention Dégâts**

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Comme chaque année, je me fais plaisir à vous parler chasse et donc bilan cynégétique, avant toute présentation ou débat.

- 2012/2013 pour l'espèce **chevreuil** est une année stable ; 11.300 prélèvements, soit une progression de 2%, avec une amélioration sensible du ratio des 3 tiers : en effet, 29% du tableau chevreuils concernent les jeunes.
- Les **grands cervidés** appellent le même constat de stabilité avec 1.785 prélèvements, soit 7 de différence avec la saison précédente. Ce qui a changé, c'est la répartition par secteurs. L'an passé, les zones 1 et 2, c'est-à-dire le Nord du département, représentaient 53,5% des prélèvements du département ; cette année, cela est retombé à 42,5%, ce qui redevient "normal" grâce aux efforts des chasseurs du Châtillonnais réalisés en 2011.
  Compte tenu des derniers comptages, d'autres secteurs devront les imiter.
- 14.445 **sangliers** ont été prélevés.
  Certains disent que cela prouve qu'il y en a trop et d'autres, que de gros efforts ont été réalisés. Pour ma part, je constate que 2.800 sangliers ont été prélevés de fin janvier à la fermeture, et c'est une grande nouveauté, je vous en félicite !

Je relève également cette saison un autre point positif.
Les 3 taux de réalisations : 73,8% pour le Sanglier, au lieu de 66% l'an passé,
86,2% pour le Chevreuil, et
78% pour les Grands Cervidés à la place de 73% la saison dernière.

Comme chaque année, je ne peux malheureusement pas passer sous silence la problématique sanitaire, même s'il est trop tôt pour faire le bilan définitif de la saison car tous les résultats des analyses – du fait de la mise en culture des prélèvements – ne sont pas connus à ce jour.
On peut malgré tout, selon moi, faire 2 constats :

a) la maladie au sein de la faune sauvage reste concentrée sur les deux secteurs historiques : Vallée de l'Ouche et Venarey – Vitteaux
b) malgré un 2ème cerf positif cette saison, la maladie semble contenue… pour l'instant

J'en profite pour remercier les chasseurs des secteurs concernés ; un exemple : les réalisations sangliers et cervidés sont en augmentation de 16%.

Tout cela semble confirmer qu'il faut maintenir, sur ces secteurs concernés par ce problème sanitaire, un niveau de populations de gibiers limité, sans chercher à éradiquer, je m'empresse de le dire.

Concernant le Petit Gibier, les activités se poursuivent, portées par le Service Technique Petit Gibier et notamment un Agent dédié, et appuyées par un budget constant de 120.000€.
Huit GIC s'impliquent, à travers des plans de gestion sur les espèces Lièvres, Perdrix, Faisans, sur 92 communes, pour une superficie de plus de 100.000 hectares.
Le lièvre est en nette augmentation ainsi que le faisan, alors que la perdrix grise, malgré des efforts conséquents, répond mal à nos actions. Une étude de biotope préalable à une réimplantation de la perdrix rouge est en cours de finalisation.
Concernant l'épineux dossier des Nuisibles, comme vous le savez, la Fouine et la Martre ont été exclues de la liste départementale, dans le dernier Arrêté Ministériel.
Nous sommes intervenus avec vigueur et fermeté – tant au niveau Administratif que politique auprès du Ministère de l'Environnement – parce que je souhaite vraiment que nous puissions retrouver la possibilité de piégeage : la fouine et la martre, par leur prédation, sont capables de porter un coup fatal à plusieurs années d'efforts de reconstitution de petit gibier.

Au-delà, à trop contraindre les piégeurs qui, je le rappelle, sont chasseurs pour la quasi-totalité, c'est la chasse que l'on contraint et à qui l'on porte les coups…
Et dans ce contexte, je peux bien comprendre la démotivation et la démobilisation pour capturer des blaireaux dans le cadre de la lutte contre la Tuberculose bovine.

Cette année encore, l'hiver a été clément et favorable au stationnement dans notre département des espèces migratrices. Les bécasses ont été présentes en nombre tout au long de la saison.
Un premier pas dans l'harmonisation des PMA dans la région a été fait et la Nièvre a adopté la même déclinaison que la nôtre (3 par jour, 5 hebdomadaire, 30 par an).
Nous avons eu une bonne migration et sédentarisation des pigeons ramiers et les canards ont été aussi bien présents sur nos plans d'eau et rivières, en nombre et en variété.

Nos réunions de Secteurs ont connu un vrai succès en termes de fréquentation ; 750 chasseurs sont venus y participer.
Nous vous avons présenté les chiffres et analyses concernant les tableaux de chasse et dégâts par unités de gestion et surtout, également, le projet de nouveau découpage par Massifs Cynégétiques, au nombre de 104. Cela constitue le socle de notre budget dégâts qui vous sera présenté tout à l'heure, mais surtout un outil de gestion cynégétique approprié.

Notre communication vers les chasseurs, mais aussi à destination du grand public, qui, souvent partage avec nous les mêmes espaces naturels, a été confortée.
Notre site Internet est de plus en plus fréquenté : plus de 15.000 visiteurs ont été enregistrés sur le seul mois de mars 2013 ; notre revue "Chasseur de Côte-d'Or" adressée à chaque chasseur est très appréciée car votre Fédération s'adresse directement à vous et permet de vous adresser nos messages et informations "au plus près".
Notre journée "Chasse-Venaison" à l'occasion de la Foire Gastronomique fait, elle aussi, un véritable "tabac" : 600 Kg de terrines ont été offertes à la dégustation, en une seule journée !
Enfin, le protocole de don de venaison aux Associations caritatives est finalisé et permet, dans le strict respect de la réglementation sanitaire d'apporter une aide alimentaire aux plus démunis, démontrant ainsi, s'il en était besoin, que "les Chasseurs ont du cœur".
Une convention de partenariat sera signée en septembre 2013 avec le Conseil Général et différentes associations impliquées.

Enfin, je me dois de conclure ce rapport moral par l'événement phare du dernier trimestre 2012, à savoir l'Arrêté Préfectoral du 19 octobre dernier, interdisant l'agrainage sur les 2/3 des territoires du département situés à l'Ouest des autoroutes A6/A31.
Je ne vais pas refaire l'historique ; notre position, vous la connaissez ; nous avons suffisamment communiqué sur ce sujet. Nous attendons simplement l'audience du Tribunal Administratif et nous espérons obtenir l'annulation de cet Arrêté.

Pourquoi ? Car ce que nous craignions depuis le départ, à savoir l'explosion des dégâts, est confirmé, et dépasse nos pires prévisions.
Au 30 juin 2013, nous devrions arrêter un Compte Dégâts avec un chiffre d'indemnisation et un nombre de dossier records jamais atteints en Côte-d'Or ni même en France, pulvérisant peut-être d'au moins 50% les chiffres nationaux les plus élevés.
Un exemple précis ; 2011/2012 : 2.292 dossiers d'indemnisation, 2,938 M€demandés, 1,691 M€versées après estimation. Au 31/03/13, soit seulement 9 mois d'exercice : 2.845 dossiers déposés et 6,600 M€demandés par les agriculteurs victimes de dégâts !…

Nous ne pouvons pas accepter cela car cela est dû à l'arrêt de l'agrainage en pleine période d'absence de fructification forestière en pleine forêt.
Les Chasseurs ne pourront payer à eux seuls l'addition !
Mais de cela, nous aurons l'occasion d'en reparler, et surtout d'agir…

CAMPAGNE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIERS 2011-2012

Ce sont **2.292 dossiers** de demandes d'indemnisations de dégâts de gibier qui ont été ouverts durant la campagne 2011-2012 (1er juillet 2011 → 30 juin 2012), soit **-27,7% de dossiers** par rapport à la campagne précédente (2010-2011 comptait 3.172 dossiers).
Pour mémoire, 2011-2012 a été une année de fructification forestière très abondante.

Au 28/02/2013, le montant connu des indemnisations effectivement **payées** pour la campagne 2011-2012, est de 1.231.418 €.
NB : les comptes 2011-2012, arrêtés 4 mois auparavant par le CA fédéral, le 31/10/2012, en application des dispositions statutaires, constatent et provisionnent une indemnisation totale des dégâts de gibiers de 1.691.176 €, provision "gel" incluse (soit **-35,4%** par rapport aux indemnisations dégâts enregistrés dans la comptabilité 2010/2011).

Au 28/02/2013, cela représente **86.696 quintaux** indemnisés, toutes cultures confondues et hors remises en état des prairies, contre 175.205 quintaux indemnisés sur 2010/2011 (**-50,5%**)
Ces résultats encourageants sont cependant masqués par de très fortes augmentations des barèmes d'indemnisations des denrées, encadrés par la Commission Nationale d'Indemnisation sur la base des marchés agricoles.

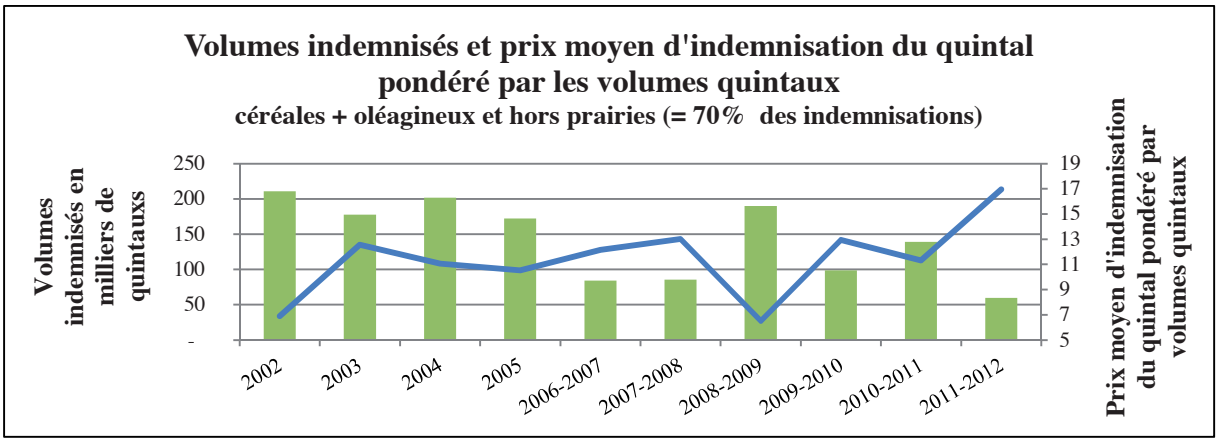

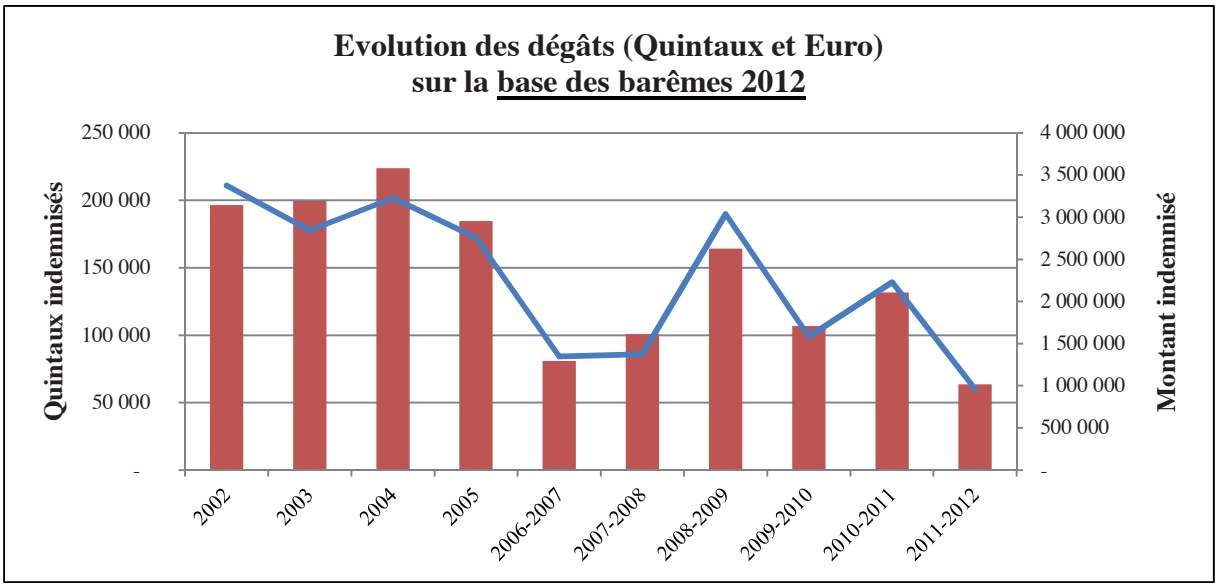

GRAND GIBIER – PLAN DE CHASSE 2012/2013

GRANDS CERVIDÉS :

Le Cerf est chassé sur 5 massifs différents : Châtillon et Nord Châtillon, Deux Vallées, Montagne et Grolles, Vallée de l'Ouche, Cîteaux.

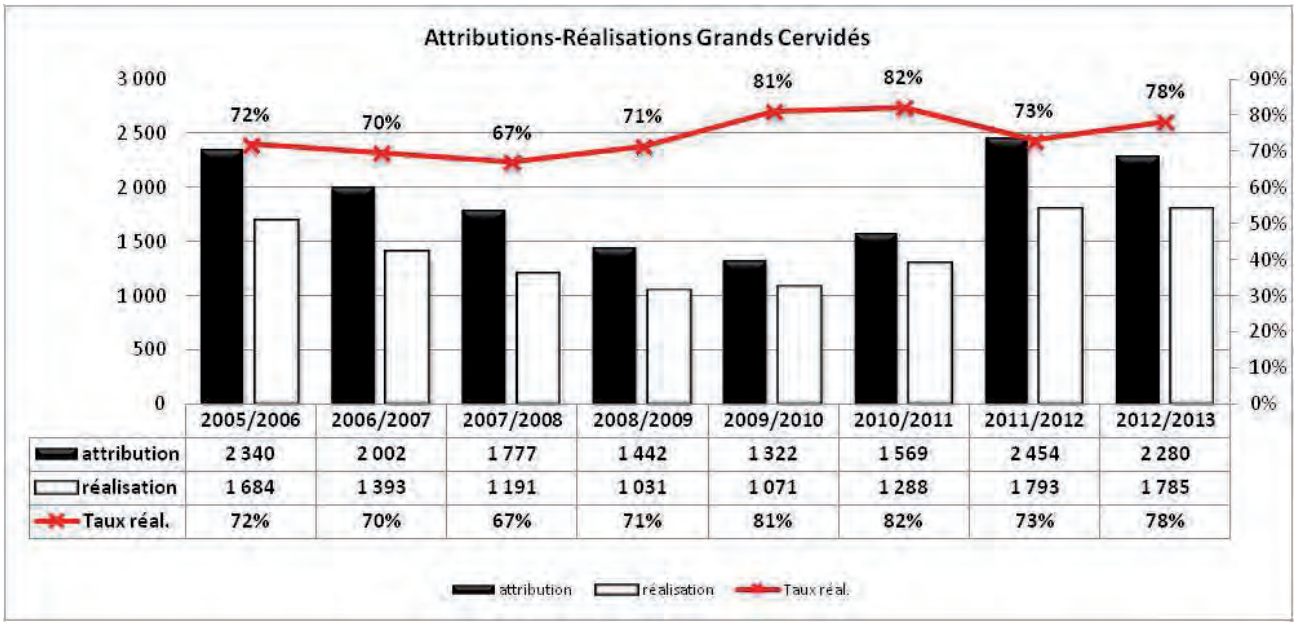

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
attribution	2 340	2 002	1 777	1 442	1 322	1 569	2 454	2 280
réalisation	1 684	1 393	1 191	1 031	1 071	1 288	1 793	1 785
Taux réal.	72%	70%	67%	71%	81%	82%	73%	78%

<u>État des prélèvements 2012/2013</u> :

Saison 2012/2013 : diminution départementale de 7% des attributions par rapport à la saison précédente. Cette diminution a été effectuée sur les catégories biches et jeunes cervidés et principalement sur le massif du Châtillonnais (-27%).
Cela fait suite à la forte augmentation des attributions sur le secteur des concentrations (Vanvey) et au bon niveau des réalisations des plans de chasse lors de la saison précédente.

Dans le même temps, une augmentation de 24% des attributions est observée dans les massifs Hautes-Côtes et Vallée de l'Ouche pour les mêmes catégories.
Cette augmentation était souhaitée compte-tenu de la problématique sanitaire que subissent les populations de grands cervidés sur ces massifs.

À la demande de la DDPP 21 et dans le cadre de mesures spécifiques, une réattribution "sanitaire" de 86 jeunes cervidés ainsi qu'une fusion du bracelet biches et jeunes a été décidée sur les secteurs de la Vallée de l'Ouche et des Hautes Côtes au mois de janvier 2013.

Le coût financier de cette mesure est supporté en totalité par les Services de l'État.

Détail attributions-réalisations 2012/2013 :

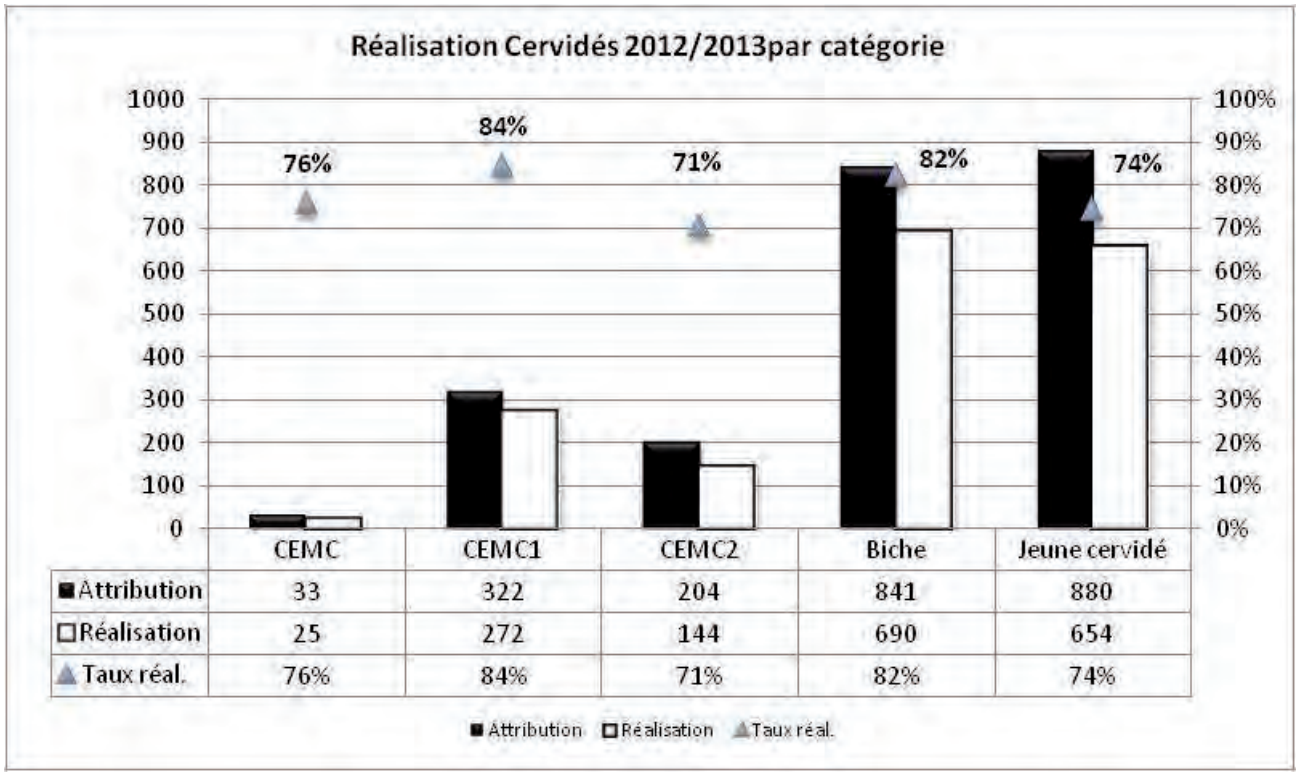

	CEMC	CEMC1	CEMC2	Biche	Jeune cervidé
Attribution	33	322	204	841	880
Réalisation	25	272	144	690	654
Taux réal.	76%	84%	71%	82%	74%

Le taux de réalisation des cerfs coiffés dépasse les 80% pour la catégorie C1 et est à hauteur de 71% pour la catégorie C2.

Point comptages :

Comme tous les ans des comptages des grands cervidés sont organisés sur les principaux massifs du département par le service technique de la FDC 21 et/ou l'ONF.

- Comptage sous l'autorité de la Fédération : Montagne et Grolles, Deux vallées, Vallée de l'Ouche et Hautes-Côtes
- Comptage sous l'autorité de l'ONF : Cîteaux, Châtillon et Beaumont

Dans tous les cas, les comptages sont réalisés par les élus, les permanents techniques de la Fédération, les agents de la DDT, de l'ONF, de l'ONCFS et des chasseurs volontaires.

Le protocole appliqué est celui de l'ONCFS – CEMAGREF (Indice nocturne).
Il permet de recenser grâce, à l'utilisation de phares puissants, les "contacts" de grands cervidés sur des circuits préétablis et identiques d'année en année. La donnée kilométrique résultant de l'ensemble des circuits parcourus est primordiale car c'est elle qui permet de transformer le nombre de contacts en un indice kilométrique d'abondance (IKA).

Dans l'objectif d'harmoniser le déroulement des comptages, votre Fédération a décidé cette année de calquer son calendrier sur celui de l'ONF, soit une première série de comptages organisés en hiver afin de localiser les points de concentration, et une seconde opération organisée après chasse, afin d'établir la tendance d'évolution des populations.

Le graphique ci-dessous donne l'historique des données de comptages à la sortie de l'hiver uniquement sur les 4 secteurs sous responsabilité FDC 21.

Comptages opérés sous l'autorité de la Fédération

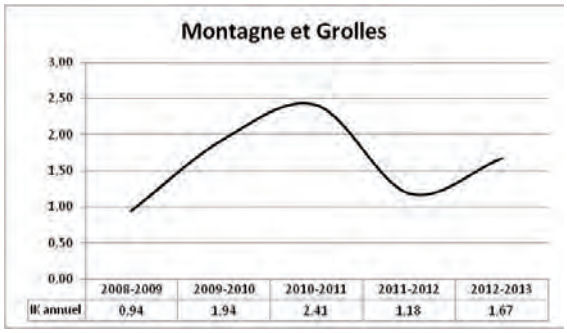

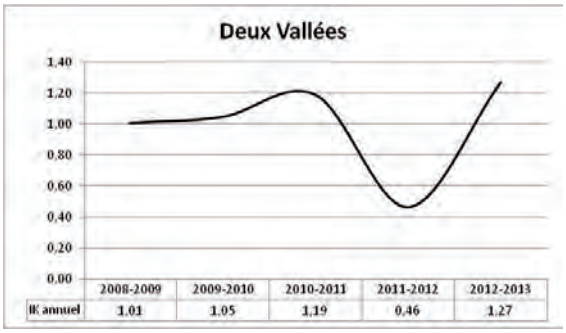

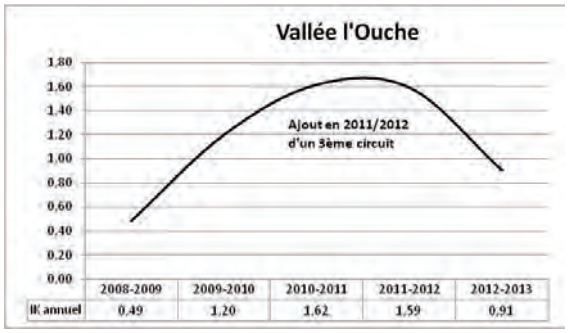

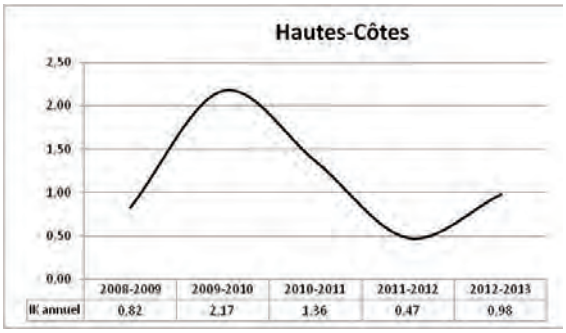

Deux tendances majeures se dégagent des comptages cerfs réalisés en 2012-2013.
Une hausse de l'indice nocturne est observée sur la majorité des massifs que sont Châtillon, Montagnes et Grolles, Deux Vallées et Cîteaux.
Une stabilité est observée sur le massif des Hautes-Côtes et une légère baisse est à noter sur la Vallée de l'Ouche. C'est la conséquence directe de l'augmentation des prélèvements suite aux attributions sanitaires demandées par l'Administration (DDPP 21) depuis deux ans.
Cette année, et contrairement à la saison dernière, les conditions météorologiques favorables ont facilité les observations. De même, l'absence de fruits forestiers a été favorable à la sortie des animaux sur les zones de gagnage. On peut penser que l'indice résultant des comptages de cet hiver est représentatif du niveau des populations contrairement à celui de l'année passée.

Comptages opérés sous l'autorité de l'ONF

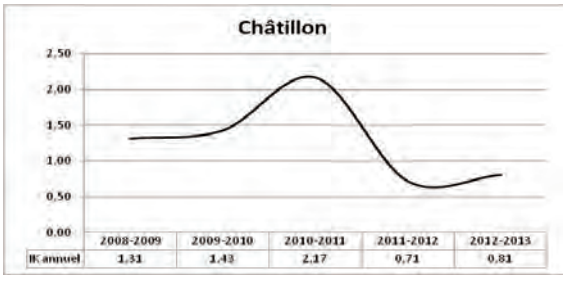

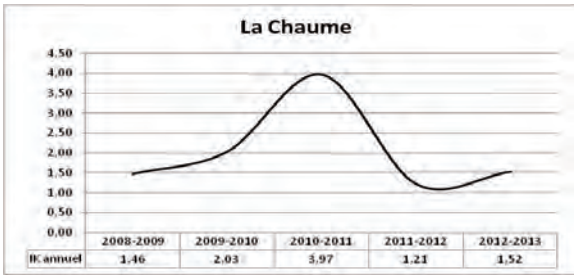

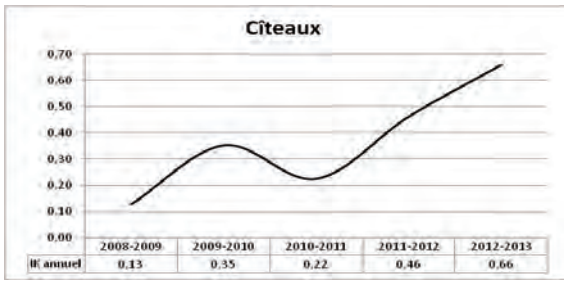

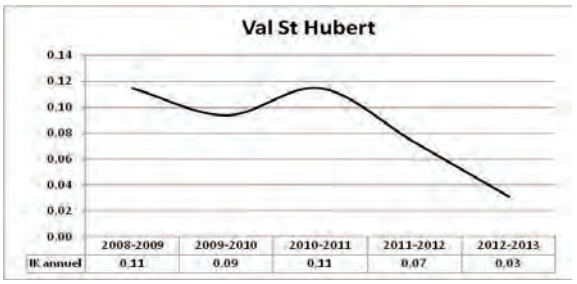

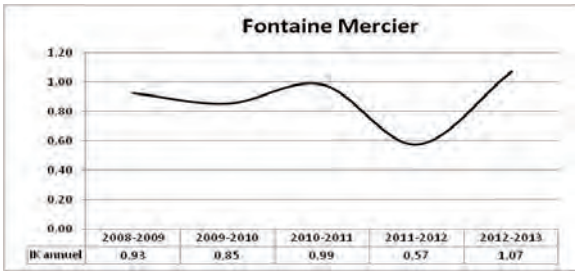

CHEVREUIL :

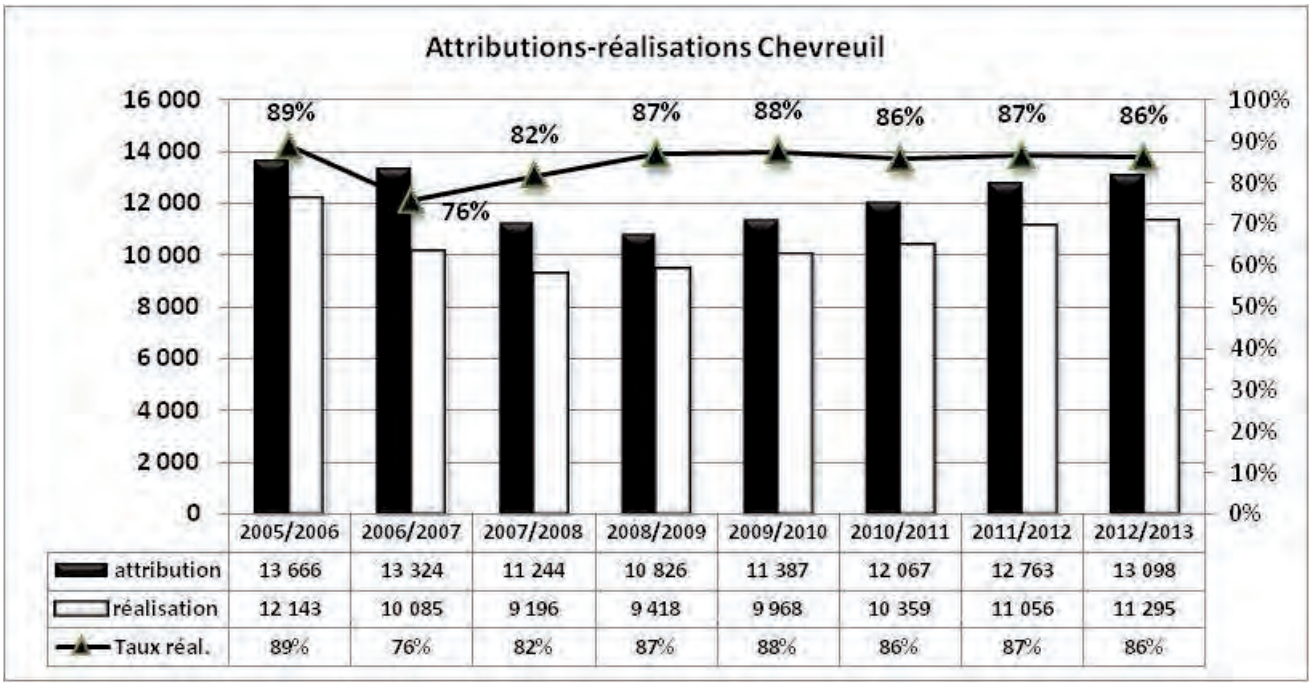

Depuis la saison 2008/2009 les attributions chevreuils augmentent progressivement et régulièrement chaque saison (+3% entre les deux dernières campagnes).
En moyenne le taux de réalisation est supérieur à 85%, ce qui montre que globalement, la population de chevreuils se porte bien sur le département.

La chasse à l'approche est autorisée à partir du 1er juin, elle représente 348 prélèvements sur le département, soit moins de 4% des prélèvements.

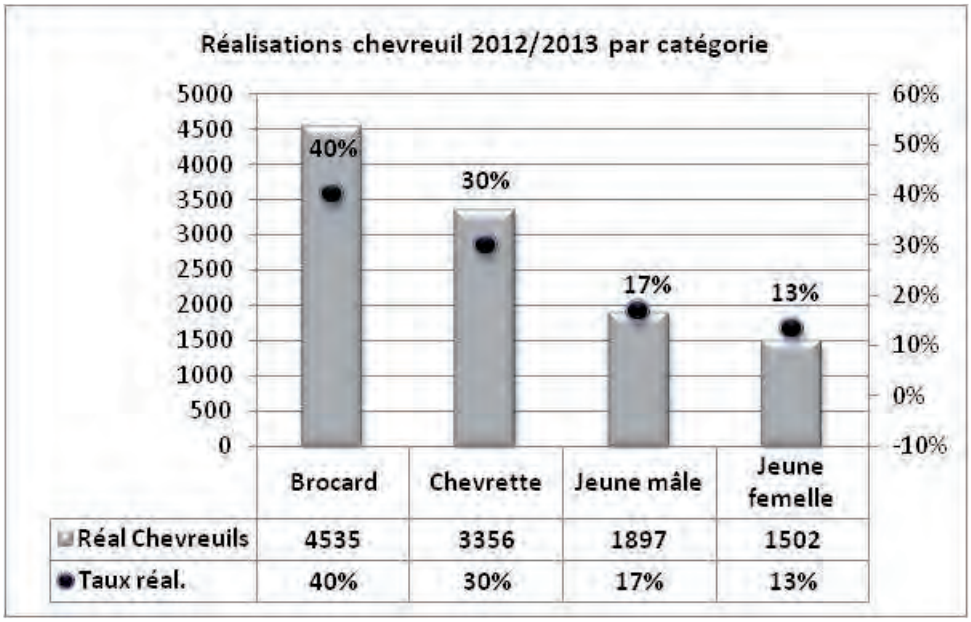

Pour une population équilibrée les prélèvements devraient être effectués de façon harmonieuse sur tous les sexes et classes d'âges soit 1/3 de mâle adulte, 1/3 de femelle et 1/3 de jeune. Le graphique ci-dessus montre un déséquilibre des prélèvements en défaveur des brocards (40% des prélèvements).
On remarque toutefois un bon prélèvement sur les catégories chevrettes et jeunes avec respectivement 30% chacun.

SANGLIER :

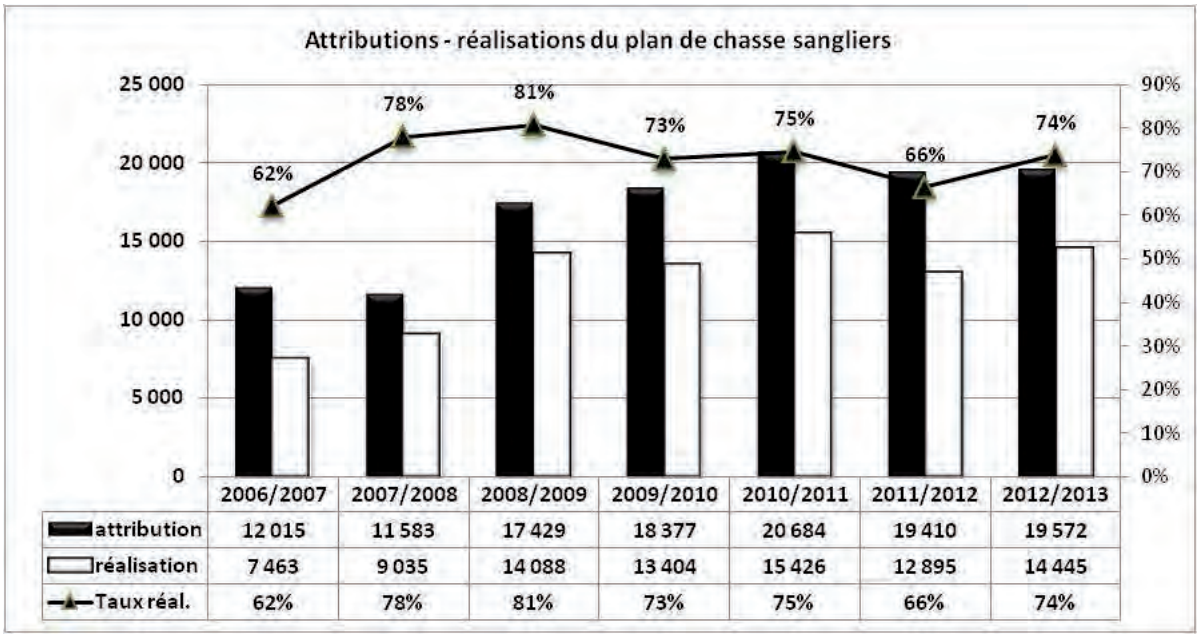

Le plan de chasse sanglier a été réalisé à hauteur de 74%, soit une augmentation de 8 points par rapport à 2011-2012 avec 1.550 sangliers de plus.
Il convient d'être vigilant sur le niveau réel de la population de sangliers après chasse sur le département : la Fédération observe un accroissement considérable du nombre de dossiers de déclarations dégâts ainsi que des demandes d'avis de l'Administration pour des missions de Louvetiers qui ne se dément pas au fil des mois.
Concernant le rythme de reproduction du sanglier, de nombreuses Sociétés de chasse ont observé en fin de saison que les jeunes laies n'étaient pas suitées.
Ceci laisse à penser que le rythme serait redevenu "normal" avec un rut courant décembre et une mise-bas au printemps, mais la population n'est pas pour autant en baisse.

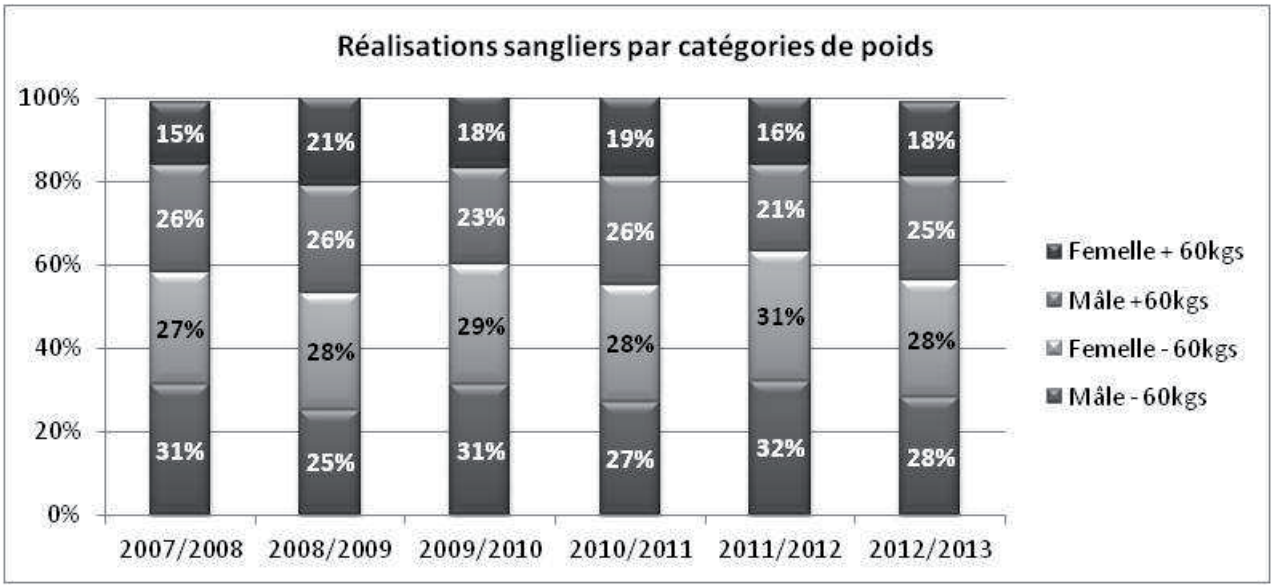

La chasse à l'approche est autorisée à partir du 1er juin, elle représente 321 sangliers prélevés (soit 2,2% des prélèvements totaux) en 2012/2013 contre 241 prélèvements en 2011/2012.
Ce prélèvement reste encore trop modeste compte-tenu des dégâts occasionnés aux cultures agricoles. Chasser à l'approche ou à l'affût dès le 1er juin ne nécessite ni autorisation ni de bracelet spécifique.
Ce mode de chasse est ouvert à tous, sous réserve de la détention d'un permis de chasser valide et d'être porteur d'une copie de l'arrêté préfectoral du plan de chasse.

CLÔTURES ÉLECTRIQUES :

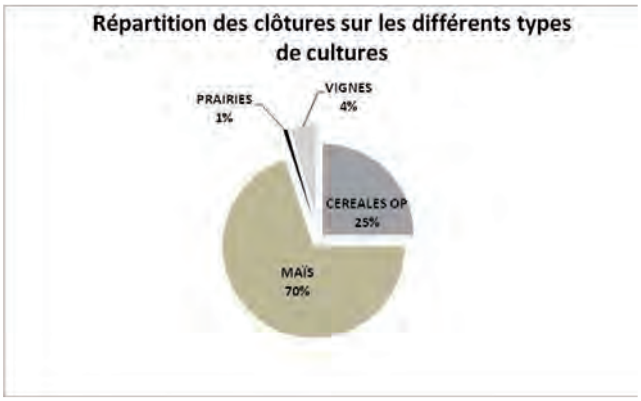

Sur l'ensemble du département, 907 Km de clôtures ont été conventionnées.
Afin de pouvoir contrôler l'ensemble des dispositifs et d'en déterminer la bonne utilisation dans le but d'indemniser l'entretien, la Fédération a recruté deux nouveaux Agents Techniques au 1er Août dernier
Le pool d'Agents Techniques dédiés à la prévention des dégâts est de 4 personnes.
À la suite de ces contrôles, 785 Km de clôtures entretenues ont permis le versement de la subvention des 100 €du Km.
"L'efficacité" départementale des clôtures – contrôlées au moins à 2 reprises – est de 86,5%.

PETIT GIBIER

GIC PETITS GIBIERS :

Un nouveau GIC a été créé : le GIC du Pays d'Auxois (alentours de Montbard) avec pour objectif le développement du faisan commun.
De nouveaux détenteurs de droits de chasse ont adhéré aux différents GIC avec des extensions sur les GIC Tille Norge, Val de Seine et Petit Gibier du Val d'Ouche.
Les surfaces de "plaine" en GIC Petit Gibier : 24.000 Ha en 2012/2013 contre 20.000 Ha 2011/2012 soit une **hausse de près de 20 %** (nouveau GIC et nouveaux adhérents).

PLANS DE GESTION :

En 2012/2013, création de 10 Plans de Gestion Petit Gibier comme prévu par le SDGC.
L'objectif est de permettre un développement durable des populations naturelles de petit gibier, notamment en prévoyant la mise en place de quotas de prélèvements par territoires de chasse, en fonction de l'effectif estimé et de l'objectif recherché.

Les plans de gestion nécessitent un suivi précis des populations (comptages nocturnes lièvres, points d'écoute faisan et échantillonnage de compagnies pour faisans et perdrix).

Liste des plans de gestion 2012/2013	
Faisan commun	Val de Saône Saône Nacey Plaine de Genlis Val de Seine Val d'Ouche
Perdrix grise	Plaine de Genlis Tille Norge
Perdrix rouge	Val de Seine
Lièvre d'Europe	Val de Saône Vingeanne Val de Seine

92 communes sont concernées en 2012/2013 soit plus de 13 % des communes de Côte-d'Or pour une superficie totale de 100 000 Ha.

Le tableau ci-contre indique le nombre de communes concernées par des plans de gestion spécifiques.

Espèces	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Faisan commun	62	67	87
Lièvre d'Europe	14	19	28
Perdrix grise	21	33	33
Perdrix rouge	9	9	13

CONVENTIONS DE GESTION PETIT GIBIER

La convention de gestion est un engagement réciproque entre la FDC 21 et un détenteur de droit de chasse dont l'objectif est de promouvoir le développement d'une espèce de petit gibier sur une période de 3 ans.

Espèces	Nombre de Convention	Surface boisée	Surface "plaine"	Total
Faisan commun	37	13 669	19 246	32 915
Lapin de garenne	7	2 953	4 626	7 579
Perdrix grise	7	1 516	4 884	6 400
Perdrix rouge	4	757	1 846	2 603

Le détenteur de droit de chasse s'engage à réguler les prédateurs, aménager son territoire et gérer les prélèvements, en contrepartie les aides financières de la FDC sont bonifiées.
Au 31 mars 2013, 55 conventions de gestion ont été signées et concernent plus de 1.000 chasseurs.

LIÈVRE :

Suivi des effectifs reproducteurs :
Des comptages nocturnes ont été organisés dans 70 communes. Pour ce faire, plus de 3.000 km ont été parcourus mobilisant plus de 300 bénévoles.

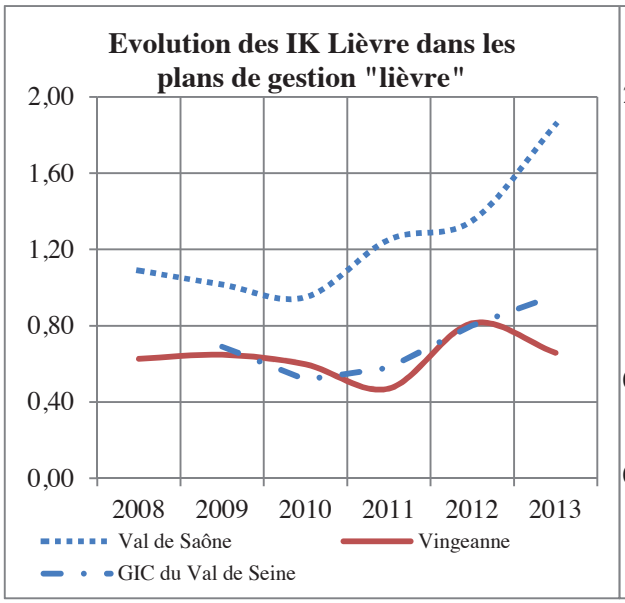

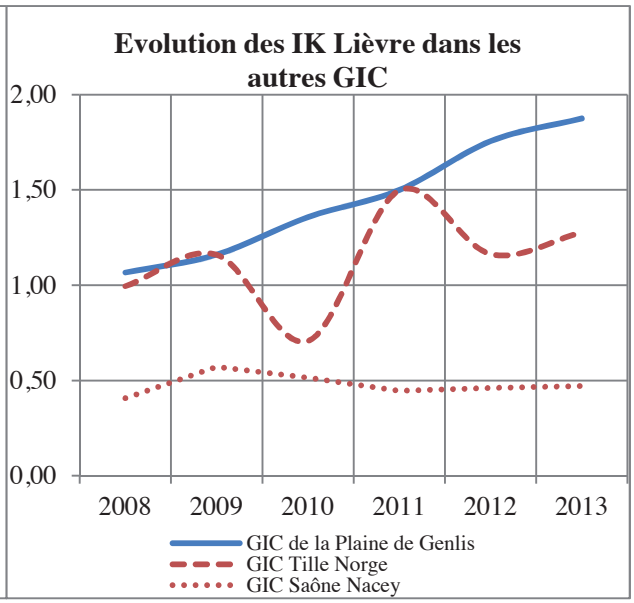

- Hausse : Val de Saône – Plaine de Genlis – Val de Seine –Tille Norge
- Stabilité : Vingeanne (voir baisse) – Saône Nacey – Val d'Ouche

Fait marquant :
200 lièvres ont été observés sur la seule commune de Genlis contre environ 45 à la création du GIC. La population avant reproduction est donc d'environ 25 lièvres aux 100 Ha.

FAISAN COMMUN :

Effectifs reproducteurs 2012 : une moyenne de 3,8 coqs aux 100 Ha recensés pour l'ensemble des secteurs suivis (1 GIC atteint 5 coqs aux 100 Ha et des sociétés dépassent les 8 coqs chanteurs aux 100 Ha). Du fait des conditions météorologiques défavorables plusieurs territoires n'ont pas pu être recensés.
Réussite de la reproduction : d'après les comptages d'été (échantillonnage de compagnies), la reproduction a été moyenne sur l'ensemble des GIC : entre 5 et 6 jeunes/poules en été. Toutefois, de fortes disparités ont été observées entre territoires.

PERDRIX GRISE :

Au printemps 2012, les effectifs reproducteurs étaient en hausse d'après les observations des sociétés de chasse et agriculteurs, mais toujours à de faibles densités.
D'après les comptages d'été (échantillonnage de compagnies), la reproduction a été plutôt bonne avec une moyenne de 9,2 jeunes par poule dans la Plaine de Genlis et sur la Plaine Dijonnaise.

PERDRIX ROUGE :

Cette espèce est moins présente dans le département et nous ne disposons pas de données précises. Toutefois, la reproduction observée dans les GIC et les retours d'observations de certaines sociétés permettent de conclure à une reproduction moyenne en 2012.

LAPIN DE GARENNE :

Les populations sont présentes en Côte-d'Or de manière hétérogène : absence dans certains secteurs et forte présence dans d'autres ; la reproduction a été bonne en 2012.
Néanmoins, plusieurs cas de fortes mortalités ont été observés dans différents secteurs (Nord et Ouest de Dijon). La cause probable serait un épisode de VHD (virus hémorragique du lapin). Si les densités sont suffisamment importantes ces populations se redévelopperont dès lors que les prélèvements par la chasse ont été raisonnés.

BILAN DES CARNETS BÉCASSES :

<u>Saison 2011/2012</u>
3.375 carnets de prélèvement bécasse ont été délivrés par la FDC 21.
2.910 bécasses ont été prélevées d'après les carnets retournés.
35 % des chasseurs ont prélevés au moins un oiseau.
Le prélèvement moyen est de 3,9 bécasses pour ces chasseurs, soit le prélèvement moyen le plus fort observé depuis la mise en place du PMA en Côte-d'Or (2003/2004).
<u>Saison 2012/2013 (résultats provisoires)</u>
Au 31 mars 2013, 1.270 carnets étaient retournés à la Fédération.
1.970 bécasses prélevées ont été déclarées.
36 % des chasseurs ont prélevé au moins un oiseau.

PIGEON RAMIER :

Les suivis nationaux organisés par le réseau Oiseaux de Passage auxquels la FDC 21 participe activement, montrent une hausse constante et régulière des effectifs nicheurs depuis 1996.

GRIVES :

Les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs en France sont en régression pour la grive draine et en légère hausse pour les grives litornes et musiciennes.
Toutefois, les tendances nationales en hivernage sont à la baisse pour toutes les grives.

CAILLE DES BLÉS :

Le suivi réalisé dans le cadre du réseau oiseaux de passage montre une hausse de l'indice d'abondance de la caille de 2008 à 2011, puis une stabilité en 2012.
La cartographie de l'abondance de la caille d'après ces comptages montre une forte présence dans notre département.
Cette saison, des sociétés de chasse ont ouvert la chasse de la caille dès le dernier samedi d'août. Ainsi, ils ont pu profiter de la présence de cet oiseau qui migre précocement.

RÉSEAUX D'OBSERVATIONS ONCFS -FNC

La Fédération participe activement aux différents réseaux d'observation :

- Oiseaux de passage : 15 comptages par an sont réalisés sur des sites de référence (printemps et hiver)
- Oiseaux d'eau et zones humides : 1 comptage annuel désormais sur différents sites de référence en période d'hivernage.
- Bécasse des bois : des comptages sont réalisés au printemps par les correspondants de ce réseau afin de suivre les populations de bécasses nicheuses en période de croule. Ils sont réalisés dans le département par des membres de la Fédération, des bénévoles et des agents de l'ONCFS.

REPRISES DE LAPINS DE GARENNE

La Fédération en partenariat avec la DDT et les Lieutenants de Louveterie organise des reprises de lapins. Ces lapins sont relâchés sur des territoires adaptés aux lapins. Avant toute introduction, une visite du terrain est effectuée par l'Agent Technique Petit Gibier afin de s'assurer des aménagements réalisés,…
Pour bénéficier d'éventuels lapins issus de reprise, la Société de chasse doit avoir signé une convention de gestion pour 3 ans. Cette saison 6 opérations de reprises ont été conduites et ont permis de relâcher 120 lapins dans des territoires adaptés.

FORMATIONS

En 2012, plus de 750 personnes ont été formées (permis de chasser inclus).

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

Préalablement aux examens, les candidats suivent des formations obligatoires organisées par la Fédération. Ces dernières sont déterminantes dans la réussite des épreuves.
En outre, des sessions d'examens blancs sont organisées.

On note une augmentation du nombre de candidats inscrits et présents par rapport aux années précédentes.

	Séances théoriques	Séances pratiques
Nombre de séances	12	32
Inscrits	275	291
Présents	266	274
Absents	9	17
Reçus	231	228
Éliminés et ajournés	35	46
Taux de réussite	87%	83%

***LES AUTRES FORMATIONS FÉDÉRALES* :**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agrément de piégeur	115	65	53	65	87	54	119
Chasse à l'arc	60	50	43	49	35	39	22
Garde particulier		59	60	28	30	19	33
Sécurité à la chasse			38	29	15	27	59
Hygiène et venaison				228	151	41	232
Chasse accompagnée					29	40	37
Totaux	175	174	194	399	347	220	502

Nouveautés : Cinq sessions formations "hygiène et venaison" ont été délocalisées (Saulieu, Vitteaux, Bligny sur Ouche et Châtillon sur Seine) auxquelles ont participé 164 personnes.

ADHÉRENTS DE VOTRE FÉDÉRATION

Au 31 mars 2013, votre Fédération compte 1.630 Adhérents territoriaux "affiliés" : adhérents obligatoires au titre plan de chasse ou du plan de gestion, adhérents territoriaux volontaires (adjudicataires ONF), adhérents au Contrat de Services Petit Gibier.

Toujours au 31 mars 2013, la Fédération enregistre 13.091 validations de permis ; ce chiffre évoluera encore de quelques unités pour être définitivement connu à l'articulation de la nouvelle saison.
Nous savons d'ores et déjà que le nombre de validations annuelles départementales 2012/2013 est identique à celui de 2011/2012, et que le nombre de validations annuelles nationales est en retrait (- 3,7 %).
En revanche, le nombre de validations temporaires 3 jours ou 9 jours est en progression significative (+ 29,3 %). Selon toute vraisemblance, nous voyons ici l'effet immédiat de la proratisation du Timbre départemental Grand Gibier ; nous sommes donc probablement en phase de reconquête de chasseurs "temporaires" ou nomades, plutôt qu'en réelle phase de progression.

	Validations	Δ	
2004/2005	10 798		
2005/2006	10 687	– 111	– 1,03 %
2006/2007	10 725	+ 38	+ 0,36 %
2007/2008	11 393	+ 545	+ 5,08 %
2008/2009	12 098	+ 705	+ 6,18 %
2009/2010	12 679	+ 581	+ 4,80 %
2010/2011	13 203	+ 524	+ 4,13 %
2011/2012	13 038	– 165	– 1,25 %
2012/2013	13 091	+ 53	+ 0,41 %

À ce jour, la Fédération départementale des Chasseurs de Côte-d'Or enregistre donc 14.721 adhérents, ce qui, très certainement, la positionne toujours parmi les toutes premières structures associatives du département en termes d'adhérents.

RAPPORT FINANCIER

Après une année 2010/2011 nettement déficitaire, votre Fédération devait démontrer sa capacité à surmonter cette difficulté financière. C'est chose faite à la lumière des états financiers qui vous sont aujourd'hui présentés.

Comme l'an passé, vous trouverez ci-joint :

- Les états financiers complets
- Le détail des activités fonctionnement et dégâts
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Les budgets 2013/2014 par activité

Comptes de l'association :

Les comptes 2011/2012 de votre Fédération se clôturent par un excédent net de 1.115.000 €.
Cet excédent a permis de combler le déficit de l'exercice précédent, qui avait atteint 807.935 €.
L'excédent de cette année trouve principalement son origine dans un coût d'indemnisation des dégâts de 1.691.176 €très en deçà de ce qui avait été budgété à hauteur de 2.700.00 €.
Le niveau mesuré des indemnisations a ainsi permis de dégager un excédent dans le compte dégâts de 1.005.520 €. En parallèle, les recettes sont conformes au budget.
Le compte Fonctionnement, quant à lui, dégage un léger bénéfice. Les charges sont maîtrisées et sont inférieures aussi bien au budget qu'à celles de l'an passé. Les recettes sont, quant à elles, conformes au budget. Au global, les économies réalisées sur les dépenses ont permis de dégager un excédent de 109.480 €, en ligne avec l'excédent de l'an passé.

Au bilan de cette année, les dettes exigibles s'élèvent à 2.885.458 €. Pour faire face à ces dettes, l'association dispose de 5.343.297 €, soit un fonds de roulement de 2.457.839 €.
Ceci traduit la solidité financière de votre association et lui permet de faire face sereinement aux aléas inhérents au volet dégâts.

Budget 2013/2014 :

Sur l'activité dégâts, les dépenses envisagées sont en nette augmentation par rapport à celles de l'exercice écoulé. Le total des charges a ainsi été estimé à 3.706.000 €dont 2.730.000 €au titre de l'indemnisation des dégâts. Cette forte augmentation traduit les tendances actuellement constatées sur l'exercice 2012/2013 en cours. La prévention reste un axe budgétaire prioritaire majeur. L'augmentation des charges de personnel est d'ailleurs la conséquence du recrutement d'agents dédiés au suivi des clôtures. Sur le volet des recettes, l'équilibre budgétaire est atteint par un appel de fonds auprès des chasseurs en hausse d'environ 20% par rapport à l'an passé mais reste en ligne par rapport aux recettes de l'exercice écoulé.

Concernant le budget fonctionnement, les dépenses sont en augmentation par rapport à celles de l'exercice écoulé et devraient atteindre 1.113.300 €. Elles sont comparables à celles du budget précédent. Dans ce contexte, il vous est proposé d'accentuer nos efforts en termes de communication et de reconduire la ligne "subvention appel à projets" (Petit Gibier).
Sur le volet des recettes, celles-ci sont en retrait par rapport à celles de l'exercice précédent.
En effet, il est budgété une légère baisse du nombre de chasseurs sur le département.
Dans l'ensemble, le budget fonctionnement proposé demeure bénéficiaire à hauteur de 1.500 €.

Au total, ces budgets devraient permettre de dégager un excédent global pour votre Fédération de 1.500 Euros.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 30/06/2012)

Aux Membres
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR
28 A rue des Perrières
21000 DIJON

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association «**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR** » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Nous nous sommes assuré du respect des principes énoncés dans la partie I de l'annexe concernant la comptabilisation des dégâts de gibier. Nous avons notamment validé les provisions sur les cultures automnales telles qu'inscrit en « 3. Notes sur le bilan passif » au paragraphe charges à payer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Quétigny,
Le 5 Avril 2013,

Marie-France PERRIN
Commissaire aux Comptes

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

BILAN ACTIF ASSOCIATION

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/06/2012	Net au 30/06/2011
*** ACTIF IMMOBILISE**				
Immobil. incorporelles				
Frais financiers à amortir	-		-	-
Déficits à amortir	-		-	-
Trav.entretien modernisation	-		-	-
Droit au bail	-		-	-
Autres immob.incorporelles	78 277	75 030	3 247	5 764
Immobil. corporelles				
Terrains	1 848	1 848	-	-
Constructions sur sol propre	622 992	525 135	97 857	124 178
Constructions / sol d'autrui	28 986	27 469	1 517	4 457
Installations techniques	224 213	212 784	11 429	54 969
Matériel & mobilier services	-		-	-
Autres immobilisations corp.	253 431	218 589	34 842	59 428
Immob. corporelles en-cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Immobil. financières				
Participations & créances rat			-	-
Créances rat.à participations			-	-
Autres immobilisations financ	2 289		2 289	1 998
Actif immobilisé Total	**1 212 036**	**1 060 855**	**151 181**	**250 795**
*** ACTIF CIRCULANT**				
Stocks				
Matières premières, approvis.	32 075		32 075	28 777
En-cours	-		-	-
Produits intermédiair.& finis	-		-	-
Avances & acomptes /commandes	198		198	-
Créances de fonctionnement				
Débiteurs & compts. rattachés	-		-	-
Clients	32 838		32 838	-
Personnel débiteurs divers	-		-	-
Personnel avances	366		366	366
Débiteurs divers	41 220	35 479	5 741	6 785
Etat Investissement	-		-	-
Etat Fonctionnement	-		-	-
Divers				
Créances diverses	47 499		47 499	63 433
Valeurs mobilières de placement	3 838 712		3 838 712	3 025 195
Disponibilités	1 267 662		1 267 662	711 536
Charges constatées d'avance	118 205		118 205	126 659
Actif circulant Total	**5 378 776**	**35 479**	**5 343 297**	**3 962 751**
*** DEFICIT A RECUPERER**				
Déficit de l'ex. à récupérer				
*** CHARGES A REPARTIR /EX.**				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
T O T A L A C T I F			**5 494 478**	**4 213 545**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR — EURO

BILAN PASSIF ASSOCIATION

	Net au 30/06/2012	Net au 30/06/2011
*** FONDS PROPRES**		
Fonds dotation sans dr.rep.		
Fonds de dotation sans dr.rep	1 142 334	1 142 334
Fonds dotation avec dr.rep.		
Valeur d'apport biens non aff	-	-
Valeur d'apport biens affect.	-	-
Fonds trésorerie sous contrat	-	-
Subventions d'investis. s/c.	-	-
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés à reporter	351 686	1 159 623
Résultat exercice	1 115 000	- 807 936
Subvention d'investissmt.		
Subvention d'investissement	-	-
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme	-	-
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	2 609 021	1 494 020
*** PROV./ RISQUES & CHARGES**		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL II	-	-
*** FONDS**		
Fonds Dédiés sur lég et don.	-	-
TOTAL III	-	-
*** DETTES**		
Emprunts et dettes établ.créd	-	-
Découverts et concours bancaires	-	-
Dépôts des hébergés	-	-
Av.& acptes recus/prestations	-	18 420
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs/cpts rat.	117 766	185 095
Dettes fiscales et sociales	38 666	51 227
Autres	-	-
Dettes diverses		
Dettes/immob.et cptes rattac.	-	-
Dettes fiscales et sociales	104 458	74 030
Autres dettes	1 703 603	1 906 259
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	920 964	484 494
TOTAL IV	2 885 458	2 719 525
Excédent de l'ex.à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
TOTAL V		
T O T A L P A S S I F	5 494 478	4 213 545

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	3 496 707	2 472 197
Produits des activités annexes	11 916	9 513
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	218 328	205 086
Autres produits gestion cour.	974 526	981 024
Reprise de provisions & trans	14 955	12 300
Total produits fonction.	**4 716 431**	**3 680 119**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	438 069	410 811
Charges sociales et fiscales	231 203	241 028
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	291 944	260 779
Consommations	1 827 054	2 767 873
Services extérieurs	173 325	214 044
Autres services extérieurs	377 417	372 818
Impôts,taxes et vers. assim.	8 955	8 594
Autres charges courantes gest	175 674	148 246
Dot. Amortiss. & Provisions	147 708	117 037
Total charges fonction.	**3 671 349**	**4 541 230**
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	**1 045 082**	**- 861 111**
Produits financiers	92 288	70 570
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	236	4 670
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	**92 053**	**65 900**
RESULTAT COURANT	**1 137 135**	**- 795 211**
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	-	5 651
Reprise/amort. & provisions		
Charges exceptionnelles		
Dot. Amortiss. & Provisions		
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	-	143
Résult. exceptionnel	**-**	**5 508**
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	22 135	18 233
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 115 000**	**- 807 936**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR — EURO

COMPTE DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	10 177	11 639
Produits des activités annexes	11 916	9 513
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	120 882	100 769
Autres produits gestion cour.	972 866	981 024
Reprise de provisions & transfert de charges	10 543	9 603
Total produits fonctionnement	1 126 383	1 112 548
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	306 648	287 568
Charges sociales et fiscales	162 179	169 277
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	50 875	55 649
Consommations	47 932	56 840
Services extérieurs	94 119	91 916
Autres services extérieurs	258 327	277 351
Impôts,taxes et vers. assim.	7 955	7 617
Autres charges courantes gest	47 649	41 549
Dot. Amortiss. & Provisions	65 040	66 904
Total charges fonction.	1 040 725	1 054 672
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	85 657	57 876
Produits financiers	31 326	33 093
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	31 326	33 093
RESULTAT COURANT	116 984	90 969
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	-	5 651
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	-	143
Résult. exceptionnel	-	5 508
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	7 504	8 586
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	109 480	87 891

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

COMPTE DE RESULTAT (DEGATS)

	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	3 486 531	2 460 558
Produits des activités annexes	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	97 446	104 316
Autres produits gestion cour.	1 660	0
Reprise de provisions & transfert de charges	4 412	2 697
Total produits fonction.	**3 590 049**	**2 567 571**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	131 421	123 243
Charges sociales et fiscales	69 024	71 751
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	241 069	205 130
Consommations	1 779 122	2 711 032
Services extérieurs	79 206	122 128
Autres services extérieurs	119 090	95 467
Impôts,taxes et vers. assim.	1 000	977
Autres charges courantes gest	128 025	106 697
Dot. Amortiss. & Provisions	82 668	50 133
Total charges fonction.	**2 630 624**	**3 486 558**
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	**959 425**	**- 918 987**
Produits financiers	60 962	37 477
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	236	4 670
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	**60 726**	**32 807**
RESULTAT COURANT	**1 020 151**	**- 886 180**
Produits exceptionnnels	-	-
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Engagements à réaliser	-	-
Résult. exceptionnel	**-**	**-**
Reprise excédent antérieur	-	-
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	14 631	9 647
Reprise déficit antérieur	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 005 520**	**- 895 827**

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 5 494 478,06 Résultat (Bénéfice) :1 115 000,33

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 octobre 2012 par le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour valoriser le stock de marchandises.
- Charges à payer au titre des dégâts de gibiers : la charge à payer à la date de clôture concerne les dossiers des exercices antérieurs non encore soldés et les dossiers de la campagne 2011/2012 qui seront indemnisés dès que les cours des différentes denrées endommagées auront été déterminés. A la date de clôture, les cours définitifs n'ayant pas été fixés, les cours retenus sont ceux de la campagne précédente compte tenu des anticipations d'évolution des cours. S'agissant des quantités indemnisées, ce sont celles issues des déclarations provisoires et des déclarations de perte de récolte qui ont été retenues. Le rendement moyen a été retenu pour évaluer les quantités à indemniser. Les Charges à payer à fin juin 2012 incluent une provision pour des dégâts de gibiers intervenus sur les cultures automnales qui ont été replantées suite au gel du début de l'année 2012.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : NON APPLICABLE

Frais de recherche : NON APPLICABLE

Fonds commercial : NON APPLICABLE

ANNEXE

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	78 026,37	1 779,05	1 528,49	78 276,93
Immo. corporelles	1 124 297,27	10 545,26	3 372,88	1 131 469,65
Immo. financières	1 998,27	670,00	379,00	2 289,27
TOTAL	1 204 321,91	12 994,31	5 280,37	1 212 035,85
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	72 261,89	4 296,83	1 528,49	75 030,23
Immo. corporelles	881 265,46	107 932,20	3 372,88	985 824,78
Titres équivalence	-	-	-	-
Autres immo. financ,	-	-	-	-
TOTAL	953 527,35	112 229,03	4 901,37	1 060 855,01

Créances représentées par des effets de commerce : NON APPLICABLE

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
Actif immobilisé	1 212 035,85	670,00	1 211 365,85
Actif circulant et charges d'avance	5 343 297,22	1 543 297,22	3 800 000,00
TOTAL	6 555 333,07	1 543 967,22	5 011 365,85

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Autres produits à recevoir ..... 47 499,24 Euros

Valeurs mobilières de placement : NON APPLICABLE

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges constatées d'avance ordinaires liées à l'exploitation normale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

Charges à répartir : NON APPLICABLE

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales NON APPLICABLE

Provisions :

Provision pour risques et charges de 35 479,00 Euros.

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	plus 1 an - 5ans	A + de 5 ans
Etabliss. de crédit	-	-	-	
Clients acomptes	-	-		
Fournisseurs	117 765,99	117 765,99		
Dettes fisc. & sociales	143 124,64	143 124,64		
Autres dettes	1 703 603,00	1 703 603,00		
Produits const. d'av.	920 963,89	920 963,89		
TOTAL	2 885 457,52	2 885 457,52	-	-

Dettes représentées par des effets de commerce : NON APPLICABLE

Charges à payer incluses dans les dettes du bilan :

Emprunts et dettes établissements de crédit Euros.....0,00 Euros
Fournisseurs ..... 61 547,89 Euros
Dettes fiscales et sociales..... 104 458,23 Euros
Autres dettes (1) ..... 1 685 336,51 Euros

(1)Dont une provision de 369 000 Euros pour des dégâts de gibiers intervenus sur les cultures automnales qui ont été replantées suite au gel du début de l'année 2012.

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'activité ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

ANNEXE

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits de fonctionnement :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : NON APPLICABLE

La fédération n'est pas fiscalisée.

5. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants : NON APPLICABLE

Effectif moyen :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise & Techniciens	4	
Employés	6	
Ouvriers	-	
TOTAL	15	-

Engagements donnés :

Effets escomptés non échus ..... Euros
Avals & cautions ..... Euros
Crédit-bail mobilier ..... Euros
Crédit-bail immobilier ..... Euros
Autres engagements..... Euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ne sont pas recensés dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2012
Un contrat a été souscrit auprès d'un organisme extérieur.

Dettes garanties par des suretés réelles : NON APPLICABLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2012

Aux membres,
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR
28 A rue des Perrières
21000 DIJON

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A titre informatif, nous vous indiquons que des remboursements de frais sur justificatifs ont été faits aux administrateurs :

BELIN = 3610.23 €
BIJARD = 479.95 €
CHALUMEAU = 1337.68 €
LAMBERT = 1413.75 €
MONOT = 1587.96 €
RIGAUD = 5016.56 €
SANZ = 1159.75 €
LOISELET = 2240.98 €
HENNEQUIN = 2333.72 €

Ces remboursements de frais ne sont pas des conventions réglementées à proprement parler et sont conformes à la réglementation applicable aux fédérations départementales de chasseurs et à l'article 8 des statuts.

Fait à Quétigny,
Le 5 Avril 2013

Marie-France PERRIN
Commissaire aux Comptes

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 21 AVRIL 2012

- Accueil par le Président
- Composition du bureau de l'AG : idem au bureau du Conseil d'Administration
- Rappel quant à la possibilité de vote individuel (délai d'inscription : 10h30)

- Remerciements aux personnalités présentes dans la salle dont M. François SAUVADET, Ministre et Président du Conseil Général de Côte-d'Or (*qui rejoindra la tribune en fin d'Assemblée*), M. François PATRIAT, Sénateur et Président du Conseil Régional de Bourgogne, M. Laurent GRANDGUILLAUME représentant M. le maire de Dijon, M. Fabrice FEVRE, Président de la FDSEA 21, M. Hubert LEFRANC Vice-président de l'ANCGG, M. Loup BOMMIER, Président de l'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs de Côte-d'Or.
- Rappel des personnalités représentées ou excusées

- Minute de silence en mémoire des adhérents et compagnons de chasse disparus

- Rapport moral du Président Pascal SECULA
- Rapport d'activité du Secrétaire Fédéral Michel MONOT
- Énoncé du protocole de vote suite à la clôture du bureau d'inscription

- Rapport de l'Expert-Comptable au 30 juin 2011 (M. Jean-Claude ANDRÉ)
- Rapport et rapport spécial du Commissaire aux Comptes au 30 juin 2011 (Mme. Marie-France PERRIN)

- Présentation budget prévisionnel 2012-2013 par Dominique RIGAUD (Trésorier) pour la partie "Fonctionnement" et par Jean-Marc BELIN (Vice-président) pour la partie "Dégâts" et "Budget consolidé"
- Présentation du projet de découpage des Unités de Gestion en "Massifs Sanglier" par Michel CHALUMEAU (Vice-président) et Jean-Luc JOBLIN (Responsable Service Grand Gibier)

- Présentation des différentes propositions de cotisations et redevances territoriales 2012-2013 soumises à approbation par Pascal SECULA (Président)

- Questions Budget : taxe à l'hectare remise en cause, assimiler la taxe/Ha plaine à la taxe/Ha bois dès le seuil de 4 à 6 sangliers attribués aux 100 Ha, analyse des dégâts par territoire et mise en cause de l'implication de la FDC 21 concernant les cultures à gibier.

- Proposition dates d'ouverture et fermeture 2012-2013 par Michel CHALUMEAU (Vice-président)

- Présentation des résolutions proposées :
  - Budget dégâts
    - Affiliation titulaire plan de chasse inchangée à 60 €
    - Redevance territoriale bois et TGG : à adopter entre choix 1 ou choix 2
    - Redevance territoriale plaine : inchangée à 0,20 €/ha
    - Bracelet sanglier hors parc : 30 €
    - Bracelet sanglier parc : inchangé à 10 €
    - Bracelet chevreuil : inchangé à 32,50 €
    - Bracelet cerf C2 : inchangé à 650 €
    - Bracelet cerf C1 : inchangé à 540 €
    - Bracelet cerf indifférencié : inchangé à 600 €
    - Bracelet biche : inchangé à 275 €
    - Bracelet jeune cervidés : inchangé à 210 €

- Budget Fonctionnement
  - Timbre fédéral : inchangé à 70 €
  - Timbre fédéral jeune chasseur jusqu'à 21 ans : inchangée à 1 €
  - Timbre fédéral nouveau chasseur de + de 21 ans et première validation : 28 €
  - Timbre fédéral temporaire : 9 jours : inchangé à 35 €, 3 jours : inchangé à 18 €
  - Timbre fédéral temporaire nouveau chasseur 9 jours : 18 €, 3 jours : 9 €
  - Contrat service petit gibier à l'hectare de plaine : inchangé à 0.10 €/ha

- Procédure du scrutin :
  - Annonce des voix inscrites pour l'AG : **3.631**
  - Voix individuelles recensées lors de l'A.G. : **39** (33 n_{-1})
  - Voix exprimables : **3.670** (3.774 n_{-1})
  - Annonce du décompte de voix présentes dans la salle : **3.168** (3.071 n_{-1})

Les voix pour sont comptabilisées par déduction des voix contre et des abstentions.
Nombre maximum statutaire de voix par chasseur (1/100ème du nombre d'adhérents) : 140

- Approbation des résolutions :

1ère résolution : approbation des comptes au 30-06-2012, quitus accordé au C.A. pour sa gestion, approbation du PV de l'AGO 16-04-2011, approbation des rapport et rapport spécial du Commissaire aux Comptes (art. L 612 Code du Commerce)
0 contre
0 abstention
unanimité pour : **résolution adoptée**

2ème résolution : affectation du résultat (2010-2011) de -807.936 €uros en report à nouveau
0 contre
0 abstention
unanimité pour : **résolution adoptée**

3ème résolution : approbation du budget prévisionnel 2012-2013 (compte fonctionnement + compte dégâts + cotisations statutaires = compte consolidé)
276 voix contre
0 abstention
2.892 voix pour : **résolution adoptée**

4ème résolution : adoption du choix des moyens de financement du budget dégâts
Choix 1 : baisse du timbre Grand Gibier à 30 €
Choix 2 : baisse du timbre Grand Gibier à 40 €:
2.017 voix pour le choix 2 : **choix 2 adopté**

5ème résolution : ratification des dates d'ouverture et de fermeture telles que présentées
0 contre
0 abstention
unanimité pour : **résolution adoptée**

6ème résolution : approbation du maintien du plan de chasse sanglier en Côte-d'Or
0 contre
0 abstention
unanimité pour : **résolution adoptée**

- Questions diverses

- Rappel en matière de sécurité (D. RIGAUD)

- Allocution de M. François SAUVADET, Ministre et Président du Conseil Général
- Allocution de clôture du Président Pascal SECULA

- Trompes de chasse (Rallye des trompes de l'Ouche) puis banquet annuel lors duquel sont remises les médailles de la Fédération.

Le Secrétaire Fédéral
Michel MONOT

FEDERATION
DE COTE D'OR

BUDGET FONCTIONNEMENT 2013/2014

ANDRE & ASSOCIES
BAKER TILLY

	Réalisé 2011/2012	Budget 2013/2014
Achats Marchandises	8 418	13 000
Fonctionnement et petit équipement	79 298	81 000
Frais Administratifs et bancaires	22 318	7 000
Communication	83 402	113 300
Locaux	25 576	19 000
Honoraires	43 443	43 000
Assurances	8 292	8 200
Documentation	4 033	1 000
Cotisations (FRC, FNC, SNCF, ...)	56 674	70 300
Vie Associative (loc. AG, CTL, Secteurs)	17 423	18 000
Sous-traitance	11 322	3 500
Permis de chasse (quote-part Norges)	12 114	13 000
Veille sanitaire	14 092	19 000
Frais de déplacements (Permanents)	10 015	13 000
Frais de déplacements (CA)	21 447	23 000
Frais de réception	28 718	28 000
Subventions Appel à projets	49 528	120 000
Impôts et taxes	15 459	19 000
Frais de personnel	448 741	438 000
Divers	2 513	6 000
Amortissements	65 040	57 000
TOTAL CHARGES	**1 027 866**	**1 113 300**

	Réalisé 2011/2012	Budget 2013/2014
Contrats de services PG	4 553	4 300
Ventes diverses de marchandises	5 624	6 000
Participation des candidats (permis)	11 041	3 500
Subventions Conseil Régional	42 500	42 500
Autres subventions	24 667	-
Dommages et intérêts s/transactions	5 100	3 500
Cotisations fédérales (permis)	844 156	835 000
Subventions Guichet Unique	43 924	41 500
Participations chasseurs Guichet Unique	34 324	39 500
Affiliations Stés de Chasse à FDC	81 900	80 000
Produits divers et exceptionnels	8 232	9 000
Revenus financiers	31 326	50 000
TOTAL PRODUITS	**1 137 346**	**1 114 800**

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	**109 480**	**1 500**

FEDERATION
DE COTE D'OR

BUDGET DEGATS 2013/2014

ANDRE & ASSOCIES
BAKER TILLY

	Réalisé 2011/2012	Budget 2013/2014
Indemnisation dégâts	1 691 176	2 730 000
Vacations estimateurs et indemnités Km	235 976	328 000
Achats bracelets cervidés et sangliers	59 459	60 000
Achat graines intercultures /jachères	23 891	24 000
Ferme Petite Montagne	24 142	17 000
Clôtures : entretien et achats	32 417	30 000
Clôtures : déplacements et installations	54 293	0
Clôtures : conventions (subv. à l'entretien)	102 856	105 000
Frais de fonctionnement	31 206	65 000
Local de stockage	4 309	15 000
Frais de déplacement	6 370	10 000
Honoraires	53 825	32 000
Impôts et taxes	15 631	20 000
Charges de personnel	191 836	243 400
Subventions intercultures / jachères	25 168	5 000
Investissements (amortissements)	47 189	21 600
Provisions pour Risques et Charges	35 479	0
TOTAL CHARGES	**2 635 222**	**3 706 000**

	Réalisé 2011/2012	Budget 2013/2014
Timbre départemental Grand Gibier	578 625	432 000
Participation des territoires	1 546 564	1 992 000
Bracelets : Sangliers		
Bracelets : Cervidés	931 324	700 000
Bracelets : Chevreuils	412 718	435 000
Bracelets : Sangliers parcs	13 800	13 500
Timbre National Grand Gibier	93 250	80 000
Revenus Financiers	60 962	50 000
Autres Produits (vente matériel)	3 500	3 500
TOTAL PRODUITS	**3 640 742**	**3 706 000**
RÉSULTAT DÉGÂTS	**1 005 520**	**0**
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT (report)	109 480	1 500
RÉSULTAT FÉDÉRATION	**1 115 000**	**1 500**

RESOLUTIONS soumises à l'approbation de l'ASSEMBLEE GENERALE du 20 AVRIL 2013

Résolution 1

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2012, du rapport moral du Président présenté en début d'Assemblée Générale, du rapport d'activités, du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale décide :

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2012 arrêtés par le Conseil d'Administration tels qu'ils vous ont été présentés,
- de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice,
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2012,
- d'approuver la convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce présentée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions entre la société et ses dirigeants.

Résolution 2

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élevant à 1.115.000,33 Euro, en report à nouveau.

Résolution 3

L'Assemblée Générale approuve les budgets 2013/2014 suivants :

- budget de fonctionnement,
- budget dégâts,

ainsi que le montant des cotisations statutaires.

Résolution 4

Pour contribuer au financement du budget dégâts de gibiers, il vous est proposé de retenir l'une des solutions suivantes :

1) bracelets Sangliers portés à un tarif unique de 50 €complétés de la participation des territoires, à hauteur du financement des dégâts sangliers par massif,
   et bracelets Grands Cervidés, bracelets Chevreuils et Timbre Départemental Grand Gibier annuel ou temporaire maintenus au tarif de la saison précédente
2) bracelets Sangliers maintenus à un tarif unique de 30 €complétés de la participation des territoires, à hauteur du financement des dégâts sangliers par massif,
   et bracelets Grands Cervidés, bracelets Chevreuils et Timbre Départemental Grand Gibier annuel ou temporaire maintenus au tarif de la saison précédente

Étant entendu que :

- Les dégâts Sangliers et leur quote-part "frais d'estimation" sont étudiés à l'échelle de chacun des 104 "massifs sangliers" du département, et permettent d'obtenir un "poids dégâts SAI" pour chacun des massifs
- Ce poids est obtenu en comparant la moyenne des 3 dernières années de dégâts SAI + quote-part frais estimation du massif, par rapport à la moyenne départementale des 3 dernières années de dégâts SAI + quote-part frais estimation
- Les "massifs sangliers" assument leur facture de dégâts SAI + quote-part frais d'estimation à hauteur de leur "poids dégâts SAI", selon les perspectives budgétaires des dégâts SAI + quote-part frais d'estimation

- La contribution financière des "massifs sangliers" se compose du paiement des bracelets SAI attribués au titre du plan de chasse initial, complétée par la "participation des territoires" indexée sur les Ha en plan de chasse corrigé (*participation des territoires du massif = facture dégâts SAI du massif et coût estimation – recette des bracelets SAI du massif*),
- Les Ha "plan de chasse corrigé" sont calculés en additionnant les Ha boisés déclarés au plan de chasse et le 1/10ème des Ha de prairies et cultures déclarés au plan de chasse ("*10 Ha de plaine = 1 Ha de bois*"),
- À l'intérieur d'un même "massif sanglier", la valeur de la contribution €/Ha est identique pour chacune des Sociétés de chasse du massif,
- Le montant des bracelets SAI réattribués en cours de saison viendra en déduction de la participation totale des territoires du massif, lors de la saison cynégétique suivante.

Résolution 5

À titre exceptionnel, il vous est proposé que la Fédération accompagne – si nécessaire – les massifs très impactés par ce nouveau calcul de la participation des territoires, et prenne à sa charge une partie de la recette attendue, en allouant, sur fonds propres, une enveloppe globale de 400.000 €en 1ère année, 200.000 €en 2ème année, et 100.000 €en 3ème et dernière année du dispositif.

Résolution 6

Il vous est proposé de ratifier la proposition des dates d'ouvertures et de fermetures telles que présentées, hors les dates d'ouvertures et de fermetures fixées nationalement.

PROPOSITIONS POUR VOS COTISATIONS 2013/2014

Affiliation des territoires (Plan de Chasse, adhésion volontaire, …)	60 €

Participation des territoires (à l'Ha en plan de chasse corrigé)		*voir ex. ci-contre*
Prix unique du bracelet Sanglier		Choix n° 1 = 50 € *ou* Choix n° 2 = 30 €
Prix du bracelet Sanglier parc (agréé)		10 €
Prix du bracelet Chevreuil		32,50 €
Prix du bracelet Cerf	CEMC2	650 €
	CEMC1	540 €
	CEMC – *Indifférencié*	600 €
	CEF – *Biche*	275 €
	CEIJC – *Jeune*	210 €

Prix du Contrat de Services Petit Gibier (à l'Ha de plaine)	0,10 €/Ha

Prix du Timbre Fédéral – Validation annuelle		70 €
Jeunes de 16 ans jusqu'à la date anniversaire des 21 ans – Validation annuelle		1 €
Prix du Timbre Fédéral – Validation temporaire	9 jours	35 €
	3 jours	18 €
"Nouveau Chasseur" +21 ans ; 1ère validation annuelle		29 €
"Nouveau Chasseur" –21 ans ; 1ère validation annuelle		1 €
Prix du Timbre Fédéral temporaire "Nouveau Chasseur" ; 1ère validation	9 jours	18 €
	3 jours	9 €

Timbre Départemental Grand Gibier – Validation annuelle		40 €
Timbre Départemental Grand Gibier –21 ans – Validation annuelle		1 €
Timbre Départemental Grand Gibier Validation temporaire	9 jours	28 €
	3 jours	20 €
Timbre Départemental Grand Gibier 1ère validation – Validation temporaire	9 jours	14 €
	3 jours	10 €

Un exemple :

CONTEXTE (réel) :

L'AG, sur proposition du CA, approuve le budget Dégâts 2013/2014 arrêté à : 3.706.000 €

Pour équilibrer ce compte, la recette attendue des bracelets SAI hors parcs et de la contribution des territoires, est budgétée à : 1.992.000 €

HYPOTHÈSE :

Imaginons un "massif sanglier" dont les statistiques, sur ces 3 dernières années, montrent qu'en moyenne, il est responsable de 0,80% des dégâts sangliers du département.
Or, avec les nouvelles modalités proposées dans la résolution n° 4, les massifs doivent assumer leurs dégâts, a fortiori leurs dégâts sangliers ; c'est la notion de responsabilisation.

Pour "payer" ses dégâts SAI, ce massif devra donc contribuer, en additionnant la recette des bracelets SAI et la contribution des territoires, à hauteur de :

1.992.000 €x 0,80% = 15.936 €

Supposons que ce massif se compose de X Sociétés qui représentent, au total, 1.200 Ha boisés + 3.000 Ha de plaine en plans de chasse, et dont l'attribution initiale totale SAI = 110

Pour mémoire : les Ha recalculés de ce massif sont de : 1.200 + (3.000 ÷ 10) = 1.500

Pour ce massif, la recette totale des bracelets SAI en 1ère attribution est, selon le cas retenu, de :

	Choix n° 1	Choix n° 2
110 bracelets ×	50 €= 5.500 €	30 €= 3.300 €

Pour ce massif, la recette totale attendue de la participation des territoires est, selon le cas retenu de :

Choix n° 1	Choix n° 2
15.936 €– 5.500 €= 10.436 €	15.936 €– 3.300 €= 12.636 €

Pour ce massif, la contribution €/Ha est, selon le choix retenu, de :

Choix n° 1	Choix n° 2
10.436 €÷ 1.500 Ha = 6,96 €/Ha	12.636 €÷ 1.500 Ha = 8,42 €/Ha

Imaginons désormais que votre Société, à l'intérieur de ce massif ait ces caractéristiques :
350 Ha de bois + 120 Ha de plaine en plan de chasse ; 30 SAI en 1ère attribution

Pour mémoire : les Ha recalculés de cette Société sont de : 350 + (120 ÷ 10) = 362

Cette Société va payer :

	Choix n° 1	Choix n° 2
Bracelets SAI	30 × 50 €= 1.500,00 €	30 × 30 €= 900,00 €
Participation du territoire	362 × 6,96 €/Ha = 2.519,52 €	362 × 8,42 €/Ha = 3.048,04 €
TOTAL	4.019,52 €	3.948,04 €

À la suite, après qu'elle les a demandés, imaginons par exemple que cette Société obtienne en tout 6 sangliers lors des réattributions de décembre et janvier.
Sa facture de réattribution devrait se monter, selon le cas :

	Choix n° 1	Choix n° 2
6 bracelets ×	50 €= 300 €	30 €= 180 €

ET ce montant sera déduit de la "contribution du territoire" appelée pour la saison 2014/2015

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or

28 A, Rue des Perrières
BP 80576
21005 DIJON cedex
Tél. 03.80.53.00.75 - Fax 03.80.53.00.74
e-mail : accueil@fdc21.com

IMP. JACQUELIN F. - BEAUNE - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : JULIEN SERE